

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 02 juin 2021

Etaient présents :

Mmes, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, PERES, RIOUBLANC, TOURNADE
Mrs. ARNAUD, AVIGNON, BERNARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND,
FIALAIRE, TOURADE

Excusée : Mme DIGOIN

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

Modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout de deux propositions de délibération une première concernant la redevance France-Télécom et une deuxième concernant l'achat par la commune d'une pièce détachée de la chaudière à un particulier.

Vote :

Nombre de votants : 14

Favorable : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Nouvel ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

- 1. Transfert des biens de section : Approbation vote des sectionnaires.**
- 2. Contrat aidé école.**
- 3. Décision modificative.**
- 4. Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021**
- 5. Redevance France-Telecom**
- 6. Achat d'une pièce détachée de la chaudière à un particulier**
- 7. Questions diverses.**

1. Transfert des biens de section : approbation vote des sectionnaires

La consultation des habitants des 4 sections concernées est terminée. Pour rappel, il s'agissait de personnes majeures ayant leur habitation principale sur le territoire de ces sections.

Unanimement, tous les sectionnaires consultés ont répondu favorablement au transfert des biens de sections dans le bien communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Entérine l'accord des habitants majeurs de La Chapuzerie, de La Borne, de Sagnas Soubrenas et des Barbaris ayant leur résidence principale sur l'assise territoriale des dites sections, pour transférer tous les biens de section de ces 4 hameaux dans le bien communal.
- Demande au représentant de l'État de prononcer le transfert de tous les biens de ces 4 sections à la Commune.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vote pour chacune des sections :

Les BARBARIS :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

La BORNE :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

La CHAPUZERIE :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

SAGNAS-SOUBRENAS :

- Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Toutes les Délibérations Municipales concernant le transfert des biens de sections de chacune des sections dans le bien communal sont adoptées à l'unanimité.

Suite à cette consultation, un dossier doit être remis à la Sous-Préfecture pour chacune des sections, comprenant :

- La délibération pour entériner le choix des sectionnaires pour chacune des sections.
- Les bulletins de vote de tous les sectionnaires par section.
- Les plans des parcelles appartenant aux sections pour chacune d'elles.
- La liste des sectionnaires étant en résidence principale pour chacune des sections.
- La liste électorale de la commune pour chacune des sections.
- Les relevés cadastraux (actes de propriété) pour chacune des sections.

2. Contrat aidé école

Le contrat aidé de Madame BOURNICON Cassandra se termine 31 juillet 2021. Pôle-Emploi nous garantit un nouveau contrat aidé pour la rentrée de septembre 2021. Ce contrat est de vingt-deux heures hebdomadaires remboursées à 80%.

Rectificatif :

Depuis ce Conseil, Pôle emploi nous informe d'une réforme repoussant de 24 à 36 mois la durée maximale de ces contrats aidés (PEC). Le contrat de Madame BOURNICON est donc renouvelé à partir du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

3. Décision modificative

Une erreur s'est glissée dans la présentation du budget du CCAS (report excédentaire de 2019 pris à la place de celui de 2020 générant un delta de 178.32€)

Il nous faut donc prendre une décision modificative pour retrouver la justesse des chiffres.

Vote :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette DM est adoptée à l'unanimité.

4. Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021

Les dimanches 20 et 27 juin ont lieu les élections départementales et régionales. Deux bureaux sont nécessaires : un pour les départementales, l'autre pour les régionales.

Pour tenir ces deux bureaux, 4 personnes se relayeront dans la journée sur 3 créneaux horaires.

Respectant les recommandations sanitaires, toutes ces personnes seront soit vaccinées, soit munies d'un test PCR négatif de moins de 48 heures.

5. Redevance France-Télécom

Le montant de la redevance France-Telecom pour l'exercice 2021 est de 1 608€. Le Conseil doit délibérer pour que celle-ci soit versée à la Commune.

Vote :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Achat d'une pièce détachée pour la chaudière à un particulier :

Monsieur Jean-Yves BERNARD, adjoint aux travaux présente au conseil l'opportunité d'acquérir pour 300,00€, auprès d'un particulier, une pompe double corps adaptée à la chaudière-bois de la Commune afin de palier rapidement à une éventuelle panne. Cette acquisition auprès d'un particulier génère une économie non négligeable.

Après discussion cet achat est mis au vote des membres du Conseil.

Vote :

Nombre de votants : 14

Favorable : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Cet achat est adopté à l'unanimité.

7. Questions diverses

• *Résultat radon :*

L'entreprise PLANCOULAINÉ a adressé les résultats des dosimètres posés dans les locaux de la classe de la grande section, de la cantine/garderie et de la cuisine, ainsi que ceux déposés dans le secrétariat de la mairie, le bureau du maire et à l'agence postale. Sachant que la valeur de l'activité volumique en radon à ne pas dépasser est 300 Bq/m³, l'ensemble des bâtiments est en dessous de ce seuil sauf l'agence postale qui est au-dessus de la norme fixée.

Les actions correctives consistent à vérifier et/ou améliorer l'état de la ventilation afin de mieux aérer les locaux. Après ces interventions une nouvelle mesure doit être effectuée. Ce résultat sera consigné dans le document unique de gestion des risques et un professionnel va être rapidement contacté pour mettre en place les mesures correctives.

• *Pylône téléphonie mobile La Borne :*

Le 28 mai 2021 à 10h30 une réunion technique s'est tenue sur les lieux de l'éventuelle implantation du pylône de téléphonie mobile 4G.

Etaient présents :

- Les techniciens de FREE
- Le propriétaire du terrain
- L'exploitant agricole ayant le terrain en fermage
- Le maire et l'adjoint aux travaux.

Lors de cette réunion, il a été question :

- De l'endroit où le pylône devrait être implanté
- De la largeur de la barrière donnant accès au champ
- De l'enfouissement de la ligne électrique devant alimenter le pylône (zone classée)

• *Ecole :*

Afin d'équilibrer les effectifs sur le RPI, les 14 élèves du CP 2021/2022 seront partagés en deux sections : 7 resteront avec la grande section de maternelle à Blessac, 7 partiront avec les CE1 à St Marc-à-Frongier.

Mardi 25 mai, Mme DESMAZES a réuni les parents d'élèves concernés pour leur annoncer la répartition des futurs élèves du CP sur ces deux sites.

Le vendredi 11 juin, les deux classes partent en pique-nique de 8h30 à 17h30. Afin d'accueillir et de garder les enfants scolarisés à St Marc-à-Frongier, Mme Nathalie TOURNADE tiendra la garderie du matin et Mme Dominique LABOURIER tiendra celle du soir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30
